

## Bulletin d'histoire politique

# Censure et contrôle de l'information au Canada entre 1939 et 1945

Claude Beauregard



Volume 3, Number 3-4, Summer 1995

La participation des Canadiens français à la Deuxième Guerre mondiale : mythes et réalités

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063490ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063490ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique  
Septentrion

### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Beauregard, C. (1995). Censure et contrôle de l'information au Canada entre 1939 et 1945. *Bulletin d'histoire politique*, 3(3-4), 242-249.  
<https://doi.org/10.7202/1063490ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

## CENSURE ET CONTRÔLE DE L'INFORMATION AU CANADA ENTRE 1939 ET 1945

Claude Beauregard

*Historien, Service historique, Défense nationale*

---

Le troisième volet de ce colloque international consacré à la participation des Canadiens français à la Deuxième Guerre mondiale s'intitule *Genèse d'une mémoire collective*. La mémoire collective est la somme des valeurs idéologiques qui caractérisent une époque et des perceptions que la population a retenu des événements<sup>1</sup>. Or, pendant la Deuxième Guerre mondiale, la censure a exercé une influence considérable sur les perceptions, allant même jusqu'à fausser l'image de la guerre.

Le 1er septembre 1939, lorsque les troupes allemandes envahissent la Pologne, Ottawa décide d'imposer la censure. Celle-ci s'applique aux journaux, à la radio, aux communications des militaires, des correspondants de guerre et de la population. La censure a pour objectif d'empêcher que des renseignements utiles tombent aux mains des forces ennemies. Il s'agit de taire toutes informations sur le déplacement des troupes, les caractéristiques des équipements utilisés et l'état de préparation des unités. Un autre objectif de la censure est de protéger le moral de la population et des soldats. Cette censure, qui est avant tout politique, empêche de formuler des critiques à l'endroit des forces armées et de la participation du Canada à la guerre.

Mais protéger le moral signifie aussi cacher la réalité des hostilités. Paul Fussell a écrit que «la vraie guerre ne sera jamais dans les livres<sup>2</sup>.» Les soldats qui ont eu des contacts directs avec l'ennemi, qui ont vécu les horreurs du combat, ne sont pas intéressés à en parler à leur retour au pays. Les journalistes devenus correspondants de guerre vont, pour des raisons patriotiques, passer sous silence la nature de la guerre dont ils sont pourtant les témoins privilégiés.

En fait, la marge de manœuvre des correspondants de guerre est à toute fin pratique inexistante. Le ministère de la Défense nationale possède un pouvoir absolu sur ces derniers. Lui seul peut procéder à l'accréditation des

correspondants de guerre et autoriser leur présence sur les lieux des opérations<sup>3</sup>. De plus, une unité responsable des relations publiques encadre le travail des correspondants. Des officiers accompagnateurs les suivent continuellement dans leurs déplacements. Le tampon du censeur est nécessaire avant qu'un article puisse être transmis et publié par les journaux. Dans ses mémoires, Peter Stursberg, correspondant de guerre de Radio-Canada, écrit qu'il était impossible de contourner la censure. Celle-ci était appliquée avec la même vigueur au Canada, en Angleterre ou encore dans la zone des opérations<sup>4</sup>. Ceux qui étaient tentés de déjouer la censure pouvaient voir leur accréditation révoquée et être renvoyés au Canada, voire même être emprisonnés.

La Deuxième Guerre mondiale est ce qu'il est convenu d'appeler une «guerre totale». Tous les citoyens et citoyennes du pays sont concernés. Dans un tel contexte, les journalistes doivent faire leur part. Aussi les autorités militaires s'attendent-elles à ce que les correspondants se transforment en propagandistes, ce qui, bien entendu, aura des répercussions sur la qualité de l'information.

Au lendemain des événements de Dieppe (19 août 1942), les rapports de la presse canadienne et de Radio-Canada donnent l'impression que le raid a été un succès. Lorsque les Canadiens verront dans les journaux les longues listes de ceux qui furent tués, ils réaliseront qu'il s'agit alors d'un fiasco monumental<sup>5</sup>. Mais les règlements de l'Armée canadienne destinés aux correspondants de guerre sont implacables: sera censurée toute information qui s'attaque au moral des militaires, de la population ou des Alliés<sup>6</sup>.

Les propos tenus par les correspondants, plusieurs années après la guerre, sont des plus révélateurs. Selon Peter Stursberg, la ferveur patriotique et la censure se sont unies pour donner une représentation particulière des événements<sup>7</sup>. Charles Lynch, qui fut correspondant pour l'agence de presse Reuters, trouve cette période de sa vie humiliante. Il considère que ses écrits pendant la guerre n'ont aucune valeur car ils sont ceux d'un propagandiste au service de son gouvernement. Lynch souligne qu'aucune alternative n'est alors possible. La censure voit à ce que les textes des correspondants reflètent la politique officielle et très rapidement l'auto-censure devient la règle. Enfin il soutient qu'il ne faut pas glorifier le rôle du journaliste pendant cette guerre, car ce n'était pas du bon journalisme; en fait ce n'était tout simplement pas du journalisme<sup>8</sup>.

Le traitement de l'information pratiqué par les militaires pendant la guerre du Golfe a été l'objet de plusieurs critiques. Certains auteurs ont

soutenu qu'au cours de la Deuxième Guerre mondiale les correspondants avaient eu beaucoup plus de liberté, car ils avaient pu facilement se déplacer dans les zones de combats. À titre d'exemple, on a souligné que des correspondants ont accompagné les premières vagues d'assaut lors du débarquement en Normandie le 6 juin 1944<sup>9</sup>. Ce qu'on oublie de mentionner, c'est qu'un des premiers soldats à mettre le pied sur les plages de Normandie était un censeur!

La planification se rapportant à la couverture médiatique du jour J fut très minutieuse<sup>10</sup>. Le 26 avril 1944, à Londres, tous les intervenants du monde de l'information se rencontrent. Le Canada est représenté par son comité des correspondants de guerre. Tout est prévu dans les moindres détails. La censure s'exercera sur les lieux des opérations mais aussi à Londres pour tout texte envoyé à l'arrière sans avoir été censuré<sup>11</sup>. Aucune photographie ne pourra être expédiée à l'extérieur de l'Angleterre sans avoir été approuvée par le censeur<sup>12</sup>.

À partir du débarquement en Normandie, c'est le Quartier général suprême de la force expéditionnaire alliée qui autorise ce qui peut être communiqué au public. Des directives sont transmises régulièrement aux censeurs. Leur travail est de s'assurer que les écrits des correspondants ne contiennent aucune information qu'il est interdit de communiquer. L'étude de ces directives démontrent que les autorités militaires veulent donner de la guerre une description qui est tout à fait différente de la réalité.

Paul Fussell nous dit que la guerre est responsable de l'absence de nuances entre les forces amies et ennemies. Les Alliés sont totalement bon et les ennemis totalement mauvais<sup>13</sup>. Les instructions données aux censeurs traduisent les propos de Fussell. Il est interdit d'écrire un article qui pourrait présenter les Japonais ou les Allemands accomplissant une action humanitaire, comme arrêter le combat pour permettre aux brancardiers d'évacuer les blessés<sup>14</sup>. Les directives interdisent aux correspondants d'écrire qu'on pratique une discrimination envers les soldats de race noire<sup>15</sup>, de permettre la publication de photographies montrant des mutilations<sup>16</sup>, ou encore de mentionner le nombre de soldats qui ont des problèmes psychiatriques<sup>17</sup>. Lors de conférences importantes, les correspondants reçoivent des officiers des relations publiques les citations qu'ils peuvent reproduire<sup>18</sup>. À tous les jours, les censeurs écrivent un rapport sur les sujets traités par les correspondants dans les dernières 24 heures<sup>19</sup>.

Le correspondant de guerre s'identifie rapidement au milieu militaire où son travail est considéré comme essentiel pour la population et les soldats. Pour le général Eisenhower, les correspondants sont quasiment des officiers

d'état-major<sup>20</sup>, alors que le général Montgomery les considère comme des éléments de son personnel<sup>21</sup>. Mais cela ne change rien au fait que les forces armées exercent sur eux une surveillance constante. Entre le jour J et le jour de la Victoire (8 mai 1945), on retrouve 1 500 correspondants employés à plein temps sur le théâtre européen et 350 qui sont de passage pour de brefs séjours. À la fin de la campagne occidentale contre l'Allemagne, il y a plus de 300 officiers censeurs alliés en service sur toute l'étendue du front<sup>22</sup>. Vers la fin de 1944, le quartier général allié des relations publiques à Paris avait un personnel qui lui permettait de traiter chaque semaine environ 3 millions de mots, 35 000 photographies et 100 000 pieds de film provenant de 1 000 correspondants<sup>23</sup>.

Attardons nous maintenant au personnel militaire. Au sein de la culture organisationnelle des forces armées, on retrouve à l'honneur les principes du silence et de la sécurité. Un des éléments importants de la stratégie militaire est la surprise, ce qui explique pourquoi le secret est d'une importance capitale. D'ailleurs la loi militaire considère la presse sur le même pied que les forces ennemies; il est interdit aux soldats de communiquer avec elles. La censure du courrier des militaires est ainsi justifiée car il faut s'assurer qu'aucune information ne parvienne à l'ennemi.

La censure de cette correspondance s'effectue de deux façons: par un officier au sein de l'unité et par un bureau de censure spécial. Dans le courrier, il est interdit de faire mention des effectifs, des plans des opérations, des pertes, etc. Les censeurs peuvent détruire les communications qui enfreignent les règlements. Une fois la vérification terminée, on doit apposer le timbre de censure dans le coin supérieur gauche de l'enveloppe. Lorsque les censeurs constatent une infraction, une note est envoyée au commandant du coupable pour mesure disciplinaire si nécessaire. Les soldats ne sont pas dupes. Plusieurs tentent d'envoyer leur courrier par des copains qui reviennent au Canada; cette méthode est très populaire dans l'aviation.

Certes, on peut comprendre l'application de la censure pour des raisons de sécurité. Mais malheureusement on utilisera le courrier des soldats pour atteindre d'autres fins. Ainsi avec les lettres écrivent par les militaires, on produit à tous les deux semaines un rapport détaillé qui analyse le moral des troupes. Les lettres qui indiquent que leur auteur pourrait être un communiste, un pacifiste ou un défaitiste sont envoyées immédiatement au Quartier général à Ottawa. Une section spéciale des services de renseignements de l'Armée, le MI3 [Military Intelligence], dirigée par le lieutenant-colonel Eric Acland, a pour tâche d'exercer une surveillance sur les militaires canadiens<sup>24</sup>.

Il est étonnant de constater que les autorités militaires s'intéressent aussi à la correspondance que les troupes reçoivent du Canada. Bien que les avocats militaires mettent en garde les commandants contre une telle pratique, le censeur en chef de la poste canadienne trouve une échappatoire dans la loi pour autoriser l'ouverture des lettres<sup>25</sup>. Les soldats sont complètement à la merci d'un système qui n'a aucune notion du respect de la vie privée.

Les politiciens n'ont aucune idée de l'existence de cette censure et de l'utilisation que l'on en fait. Le 20 février 1942, M.J. Coldwell, chef du parti CCF (Co-operative Commonwealth Federation of Canada), déclare à la Chambre des communes que plusieurs soldats hésiteraient à lui écrire si leurs lettres étaient censurées. D'après lui, le Canada lutte pour les droits démocratiques et un des droits que possède le citoyen, qu'il porte l'uniforme ou non, est d'écrire librement au représentant qu'il a élu<sup>26</sup>. Coldwell n'est pas le seul à ignorer les activités de la censure. Aucun politicien n'a une idée précise de l'ampleur de celle-ci.

Les militaires au front se trouvent dans une situation délicate qui fait en sorte qu'ils ne peuvent communiquer à leurs proches au Canada leur quotidien, leur vécu, leur expérience de la guerre. Dans ses mémoires qu'il vient tout juste de publier<sup>27</sup>, Charly Forbes nous fait part des épreuves que lui et ses hommes, du Régiment de Maisonneuve, ont dû subir au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Pendant la campagne de Normandie et du nord-ouest de l'Europe, Forbes commande un peloton d'infanterie; les horreurs de la guerre constituent son lot quotidien. Dans son livre, il nous présente cette guerre dans toute son absurdité et sa violence. Rare sont ceux qui, comme Forbes, ont osé écrire sur ce sujet, car il ne faut pas compter sur les militaires pour en apprendre plus sur la violence de la guerre, et ce, pour deux raisons essentiellement. D'abord, la censure interdit aux soldats de décrire dans leurs lettres le déroulement des batailles. Ensuite, au retour de la guerre, les vétérants se retrouvent dans un monde différent. Il y a d'un côté ceux qui ont fait la guerre, qui entre eux se comprennent et peuvent partager leurs émotions, et de l'autre côté il y a la population civile qui est ignorante du vécu de ces soldats qui reviennent au pays<sup>28</sup>.

La censure a donc non seulement empêché que des renseignements sur la guerre parviennent au Canada, mais elle a aussi contribué à ce que l'information présente une certaine vision des choses. George H. Roeder, qui a étudié les photographies censurées de la Deuxième Guerre mondiale, affirme que les décisions prises par les censeurs, il y a 50 ans, affectent toujours la mémoire qu'ont les Américains de cette guerre. Qu'il s'agisse des

soûleries des soldats, des militaires noirs qui dansent avec des Italiennes ou encore d'un citoyen américain d'origine japonaise qui se présente au camp d'internement en uniforme et qui affiche plusieurs décorations de la Première Guerre mondiale, la censure élimine tout ce qui ne cadre pas avec l'idéologie en place<sup>29</sup>.

En guise de conclusion, mentionnons que l'étude de la censure nous apprend que lorsque la guerre débute, on s'empresse de cacher sa réalité à la population, supposément pour maintenir son morale. En 1939, le gouvernement fédéral met en place un appareil imposant qui contrôle l'information transmise aux citoyens du pays et aussi tente de leur faire accepter la nécessité de la guerre grâce à la propagande de la Commission d'information en temps de guerre.

En mars 1944, une enquête est menée auprès des Canadiens pour savoir ce qu'il pense des nouvelles de guerre: sont-ils satisfaits de ces nouvelles ou trouvent-ils qu'elles sont trop censurées? Au Québec, le résultat est désastreux. Seulement 30 % de la population est satisfaite alors que 57 % juge qu'il y a trop de censure. Pour le reste du Canada, le taux de satisfaction est de 62 %, ce qui fait dire à la Commission d'information en temps de guerre que ces chiffres démontrent l'isolement du Québec au sein du Canada. Mais elle reconnaît aussi que l'attitude des Québécois par rapport aux nouvelles de guerre est un facteur important qui contribue à maintenir cet isolement<sup>30</sup>.

L'étude de la censure nous permet aussi de constater qu'il existe très peu de recherches sur le comportement des correspondants de guerre et des journaux lors de conflits militaires majeurs. Pierre Leroux, journaliste au *Journal de Montréal*, a déploré l'auto-bâillonnement des médias pendant la guerre du Golfe et affirme, avec raison, que «la critique, comme activité journalistique, ne semble plus que rarement déborder la marge des pages de spectacles»<sup>31</sup>.

Plusieurs concepts jouent un rôle important sur les médias en temps de crise et tous ont des effets sur la qualité de l'information. Patriotisme, propagande et censure exercent une influence déterminante. Mais il y a aussi l'être humain qui, comme l'affirme Paul Fussell, veut voir les choses du bon côté et n'est pas intéressé à recevoir l'information qui pourrait bouleverser ses postulats éthiques ou psychologiques normaux<sup>32</sup>. Tenter de comprendre la mémoire collective d'un peuple est une tâche avant tout multidisciplinaire car aucune discipline à elle seule ne peut l'expliquer.

## Notes

1. Voir André Burgière, *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Presses universitaires de France, Paris, 1986, pp. 447-449.
2. Paul Fussell, *A la guerre: Psychologie et comportements pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Seuil, 1992, p. 375.
3. Archives nationales du Canada (ANC), RG 12, Vol. 2355, dossier 11-38-12 Part 3, Canada Regulations for Censorship in Time of War or Emergency.
4. Peter Stursberg, *The Sound of War: Memoirs of a CBC Correspondent*, Toronto, University of Toronto Press, 1993, p. XI.
5. J.L. Granatstein et Desmond Morton, *Bloody Victory: Canadians and the D-Day Campaign 1944*, Toronto, Lester & Orpen Dennys, pp. 11-12.
6. Ministère de la Défense nationale (MDN), Service historique (SHist), 111.6.003 D1, Regulations for War Correspondents, Canadian Army.
7. Peter Stursberg, *op. cit.*, p. XI.
8. Philip Knightley, *The First Casualty: From the Crimea to Vietnam: The War Correspondent as Hero, Propagandist, and Myth Maker*, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1976, p. 333.
9. James Winter, *Common Cents: Media Portrayal of the Gulf War and Other Events*, Montréal, Black Rose Books, 1992, p. 4.
10. A.E. Powley, *Broadcast from the Front: Canadian Radio Overseas in the Second World War*, Toronto, Hakkert, 1975, p. 85.
11. ANC, RG 36, Vol. 15, dossier 8-36, Press arrangements for forthcoming operations.
12. John G. Morris, «A Record Nearly Lost In the Rush», *International Herald Tribune*, 3 juin 1994.
13. Paul Fussell, *op. cit.*, p. 229.
14. ANC, RG 2, Series 14, Vol. 5984, dossier 1 Secret List 50-B, List of Overseas Military Stops and Releases.
15. MDN, SHist, 157.4C2009 (D8), Press censorship guidances issued by SHAEF [Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force], Press Censors' Guidance No. 608, 8 novembre 1944.
16. MDN, SHist, 157.4C2009 (D3), SHAEF Press Censorship Guidance No. 14, 24 mai 1944.
17. *Ibid.*, SHAEF Censorship Guidance No. 11, 4 mai 1944.
18. MDN, SHist, 112.3M1012 (D5), Press Censors' Guidance No. 952, 21 avril 1945.
19. MDN, SHist, 157.4C2009 (D4), Press Guidance Notes & Examples of trends of Copy issued by 1 Cdn [Canadian] Fd [Field] Press Unit - Jan-Apr 45.
20. A.E. Powley, *op. cit.*, p. 108.
21. Philip Knightley, *op. cit.*, p. 305.
22. MDN, SHist, 157.4C2009 (D10), Canadian Field Press Censorship in the War.
23. Philip Knightley, *op. cit.*, p. 315.
24. John Bryden, *Best-Kept Secret: Canadian Secret Intelligence in the Second World War*, Toronto, Lester Publishing, 1993, pp. 143-145.
25. Voir ANC, RG 2, Vol. 5747, dossier 42.
26. Dominion of Canada, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des Communes*, 6 George VI, 1942, Volume I, 1942, p. 776.
27. Fantassin: *Pour mon pays, la gloire et... des prunes*, Sillery (Québec), Septentrion, 1994, 451 p.

28. Conversation avec le lieutenant-colonel J. Charles Forbes RMWO, CD, BSc. Mil, 7 septembre 1994.
29. George H. Roeder, «Censored - The War in Pictures», *The New York Times*, 31 mai 1993.
30. ANC, RG 2, B2, Vol. 49, dossier W-34-2-S, 1944, Wartime Information Board Survey, Number 33, 25 mars 1944.
31. Pierre Leroux, «La presse complice: L'attaque des USA contre Bagdad a encore une fois montré l'auto-bâillonnement des médias», *Le Devoir*, 23 juillet 1993.
32. Paul Fussell, *op. cit.*, p. 398.